Impressions recueillies au CM du 11 décembre 2015

Notre association a assisté au Conseil Municipal (CM) du 11 décembre 2015. Ce CM laisse une impression que tout n'est pas sur la table pour prendre de bonnes décisions. En toutes circonstances, quand les décisions sont bonnes elles recueillent souvent un bon niveau d'adhésion ; et quand on parle de bonnes décisions, ce sont en général celles qui vont dans le sens d'une meilleure maîtrise des dépenses, en ces temps où les dettes de notre pays, de nos régions, départements et communes vont grandissantes et deviennent intenables !

Par exemple lorsqu'il s'est agi de délibérer pour avancer vers un achat de terrains au Bourg, ce qui donnerait de manière évidente des possibilités intéressantes d'installation de bâtiments communaux, il est invoqué que la commune peut se le permettre puisqu'elle n'aura pas à prendre en charge les coûts de déplacement de la station d'épuration du hameau de La Bâte. Mais quand un conseiller municipal demande, fort justement, quel ordre de grandeur d'économie (en €) on a gagné à ne pas prendre en charge les travaux de la station, le clan décideur ne fait aucune réponse chiffrée, reste évasif et le débat tourne en rond et en longueur …

Autre commentaire un peu sur ce même ordre d'idée. Il est voté à une courte majorité la convention d'installation d'un plot de recharge pour 2 voitures électriques, dont la consommation sera à la charge de la commune, durant au moins les deux premières années. Cette opération nous rappelle curieusement l'opération « *Aire de Jeux Multisport* », et est significative de la façon de procéder de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet (CART). Ils proposent (avec sûrement un haut niveau de persuasion, dont nous, « *pauvre administrés* », ne pouvons être les témoins) une infrastructure, qui au départ a des relents de gratuité (enfin, pas tout à fait car c'est payé par la quote-part imposée par la CART dans nos impôts locaux), mais qui à terme sera un coût pour la commune. Il faut rappeler que nos taxes foncières et d'habitation ont augmenté du fait bien sûr de l'augmentation de la « *base nette d'imposition* » mais aussi de l'augmentation des « *taux d'imposition* » de notre seule commune (respectivement de ~ + 10% et ~ + 12%) ! Sur ce sujet, quelle était l'urgence de délibérer : ne pouvait-on attendre de faire une meilleure estimation des dépenses de consommation d'électricité (qu'on a cru faire dans ce CM, dans un brouhaha indescriptible) et … en a-t-on vraiment le besoin (sachant que les particuliers sont obligés d'avoir leurs propres moyens de recharge) … !

Enfin, et toujours dans le même ordre d'idée, Monsieur le Maire présente en fin de CM un tableau de synthèse des travaux pour l'enfouissement des lignes (EDF, Basse tension, France-Télécom, …). Reconnaissons que ce tableau est bien fait, car il est une synthèse claire pour la prise de décision ; mais lorsqu'il est proposé de délibérer sur le tronçon le plus prioritaire (dont le coût final pour la commune est de l'ordre de 59000 €), à nouveau ce n'est pas mis en regard des possibilités budgétaires de la mairie : pourquoi ne peut-on se permettre qu'un seul tronçon par année budgétaire, ce que l'on pourrait comprendre si l'on avait une meilleure idée du budget 2016 de la commune, et quels tronçons pourraient ensuite être lancés, ce que l'on pourrait comprendre si l'on avait une meilleure idée du budget pluriannuel de la commune !